

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/.../F/2022-2023 POUR LA FOURNITURE DES IMPRIMANTES.

Date de Publication : 28./9./2022
Date d'ouverture des offres : 19./10/2022

1. Objet.

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermés pour « **la fourniture des Imprimantes** » dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres. Pour la grande imprimante, l'installation, la mise en service ainsi que la formation des utilisateurs et du personnel chargé de la maintenance font partie intégrante du présent marché.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2022-2023.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué de deux lots à savoir :

1. **Lot 1** : Fourniture d'une Grande Imprimante multifonction, son installation, sa mise en service ainsi que la formation des utilisateurs chargés de sa maintenance.
2. **Lot 2** : Fourniture de Petites Imprimantes Multifonctions.

NB : Un soumissionnaire peut soumissionner sur un ou deux lots et peut les gagner tous

5. Délai d'exécution

Le délai de livraison des équipements est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Un délai d'exécution plus court constitue un avantage.

6. Garantie technique des fournitures

Toutes les imprimantes à livrer devront avoir une garantie technique de type « réparer ou remplacer » d'une année comptée à partir de la validation du procès-verbal de leur réception.

7. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché, conformément à l'article 151 du Code des Marchés Publics.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

8. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (**www.obr.bi**), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 12 h 00' puis de 14 h à 17 h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Approvisionnements de l'Office Burundais des Recettes,

Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,

Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,

B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 26 ou 22 28 25 31

Il pourra également être obtenu physiquement au Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF)** non remboursables, versés sur le compte N°01104582385 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

9. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **19/10/2022 à 9H30' heures locales**. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N° DNCMP/157/F/2022-2023, A n'ouvrir qu'en séance publique du 19/10/2022, à 10h 00'.**

L'ouverture des offres aura lieu le **19/10/2022 à 10 h 00'** dans la salle du 2^{ème} étage Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés publics peut assister à la séance d'ouverture des

offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

10. Délai d'engagement.

Les sous missionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

12. Garantie bancaire de soumission

Une garantie bancaire de soumission est exigée pour chaque lot. Elle est de :

- 1. Trois cent cinquante mille francs Burundais (350 000 BIF) pour le lot 1**
- 2. Un million deux cent mille francs Burundais (1 200 000 BIF) pour le lot 2**

Cette garantie demeurera valide au moins 120 jours après la date limite de dépôt des offres du marché.

13. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification seront la conformité aux critères administratifs et techniques du présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et l'offre financière la moins disante pourvu qu'elle ne soit ni sous-estimé, ni surestimé. Le pourcentage étant de $\pm 10\%$ conformément à l'article 194 alinéa 1 du code des marchés publics.

14. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

15. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Commissariat des Services Généraux de l'OBR
Immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage
B.P. 3465 Bujumbura
Tél. 22282146/ 22282202

Fait à Bujumbura, le 30/08/2022

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Gérard SABAMAHORO